



## Règlement du Concours photo

### Thème: SPORT LOUFOQUE



Le concours photo est organisé à l'occasion du Marché de Printemps qui aura lieu le mercredi 1er mai 2024 sur le parking devant l'école Louis Chaigne.

**Le thème « sport loufoque »** : un sport bizarre, farfelu, insolite, drôle, qu'il existe réellement ou non.

#### Participants et conditions

Le concours est ouvert gratuitement aux enfants de la maternelle jusqu'au CM2, au travers de 2 catégories (maternelles-à CP // CE1 à CM2), avec l'autorisation des parents. Chaque enfant participant pourra transmettre 1 seule photographie.

#### Inscription

Les participants\* devront déposer les photos (aux dimensions précisées ci-dessous) dans une enveloppe fermée, intitulée « Concours photo marché 1er mai », avant le vendredi 26 avril 2024, dans la boîte aux lettres de l'école Louis Chaigne.

#### Organisation

- Chaque participant devra envoyer une photo du sport loufoque mis en scène par l'enfant participant (posant sur la photo). Les parents de l'enfant donnent l'autorisation d'afficher cette photo sur le stand du concours photo, lors du marché du 1er mai. Dans les jours suivants, la photo sera ensuite restituée à l'enfant par les enseignants, ou à l'issue du marché.
- Chaque participant devra imprimer sa photographie dans un format standard 10\*15 ou 13\*18 cm (pas d'envoi photo au format numérique).
- Au dos de chaque photo, il faudra préciser NOM et PRENOM de l'ENFANT participant, ainsi que sa classe, et une adresse email.

#### Vote

Le jury du concours est composé des visiteurs présents sur le marché du 1er mai, entre 9h et 11h. Chaque personne pourra glisser un seul bulletin dans l'urne destinée au vote du concours photo, sur le stand dédié. Les gagnants de chaque catégorie (maternelles-à CP // CE 1 à CM2) seront sélectionnés en fonction de deux critères : respect du thème et originalité. Le dépouillement des bulletins se fera entre 11h et 12h par deux membres de l'association des parents d'élèves.

#### Prix

Le premier lauréat\*\* de chaque catégorie se verra offrir une visite de l'élevage « Alpagas de la Montagne », situé à Commequiers. La remise des prix se fera sur place à 12h00.

\*Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Néanmoins, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des données les concernant, en écrivant à : APEL Venansault 9 rue de Saint André 85190 Venansault.

\*\* Les gagnants autorisent par avance et sans contrepartie financière de l'APEL à utiliser à des fins promotionnelles leur nom ou photographie du concours. La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. Tout recours sera expressément soumis à l'application souveraine des organisateurs. Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et Libertés ».